

2022-2026 : 5 ans

Contrat local de santé
Conseil local de santé mentale
Annonay Rhône Agglo



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Ardèche



L'essentiel & plus encore



Centre Hospitalier
Sainte-Marie
PRIVAS



1. Préambule

Le Contrat local de santé, un outil de réduction des inégalités de santé

Le CLS est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016.

Un CLS a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de :

- réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins sur le territoire,
- permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de santé adapté aux spécificités du territoire couvert par le CLS,
- mettre en place des actions concrètes portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le CLS permet de fixer collectivement des priorités en associant élus, professionnels, décideurs institutionnels et habitants.

Le CLS, c'est quoi ?

- une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant : des partenaires signataires (à minima Collectivité territoriale, ARS, – et selon les territoires Préfecture, Conseil départemental, CPAM et établissements de santé), des acteurs du champ sanitaire et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat...), des habitants,
- une démarche « territoriale » mise en œuvre sur un territoire de proximité (commune, EPCI),
- une « démarche-projet » structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'action et de modalités de suivi et d'évaluation,
- une approche « globale » de la santé portant sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé.

Le Conseil Local de santé mentale, volet santé mentale du CLS

Si le CLS comporte un axe autour de la santé mentale, celui-ci peut se traduire par la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale, outil de démocratie sanitaire et levier essentiel pour une politique décloisonnée de santé mentale et d'inclusion inscrit dans la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016.

Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Ses objectifs sont autour de :

- l'accès aux soins psychiatrique et la continuité des soins,
- l'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté des usagers,
- la lutte contre la stigmatisation,
- l'information et la promotion en santé mentale.

2. Sommaire

Table des matières

1. Préambule.....	1
2. Sommaire.....	2
3. Contexte et enjeux du contrat.....	3
a. Présentation du territoire	
b. Principaux constats issus du diagnostic local de santé et du travail préparatoire	
<i>I. Les problématiques transversales</i>	
<i>II. Les points de vigilance par tranches d'âges</i>	
c. Axes stratégiques prioritaires	
4. Contrat local de santé et conseil local de santé mentale.....	9
a. Champ du contrat	
b. Objet du contrat et engagement des signataire	
c. Durée, suivi et évaluation	
5. Signataires.....	11
6. Annexes : fiches action	12

3. Contexte et enjeux du contrat

a. Présentation du territoire

Annonay Rhône Agglo est une communauté d'agglomération française située dans le département de l'Ardèche, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle regroupe 29 communes pour 49 960 habitants en 2019 : Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Charnas, Colombier Le Cardinal, Davezieux, Félines, Le Monestier, Limony, Peaugres, Quintenas, Roiffieux, Saint Jacques d'Atticieux, Saint Julien Vocance, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevoence, Vinzieux, Vocance. Annonay, ville centre de l'agglomération est la commune la peuplée d'Ardèche avec 16 288 habitants en 2018.

Annonay Rhône Agglo est un carrefour de routes commerciales : de la vallée du Rhône à la région de Saint-Étienne (sens est-ouest), et de la région lyonnaise au sud du Massif central (sens nord-sud). La commune est située au pied des monts du Vivarais, au contact de régions aux reliefs très différents, à 75 kilomètres de Lyon, à 53 kilomètres de Valence et 45 kilomètres de Saint-Étienne.



En 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay a souhaité mener une réflexion sur l'état de santé et les besoins de la population, en matière d'accès aux ressources de santé et de prévention au sein du territoire afin de maintenir et développer une offre de santé adaptée et de qualité. C'est dans ce cadre qu'une démarche santé s'est développée, avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), mais aussi une réflexion plus globale sur le rôle du territoire en matière de santé. Ainsi, un diagnostic local de santé a été réalisé en 2017 par l'Observatoire Régional de Santé. Ces données ont été complétées et actualisées par l'analyse des besoins sociaux et le portait social de territoire réalisée en 2021 par la collectivité et la CAF.

b. Principaux constats issus du diagnostic local de santé et du travail préparatoire

I. *Les problématiques transversales*

- Problèmes d'accès aux soins

Le diagnostic local de santé a mis en avant une densité de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé sur la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay inférieure à celles de l'Ardèche et de Rhône Alpes. Ces éléments ont été actualisés en 2020 et font apparaître une démographie médicale et de professionnels de santé (dentistes, pédiatres, neurologues, pneumologues, kinésithérapeutes, orthophonistes...) qui s'est dégradée.

Les professionnels rencontrés ont tous souligné la pénurie de médecins généralistes et spécialistes sur le territoire. Certains médecins refusent de nouveaux patients et les délais de rendez-vous s'allongent. Ce constat va s'accroître dans les années à venir car la part de médecins âgés de plus de 55 ans est élevée. Les médecins seront nombreux à partir à la retraite d'ici quelques années et ils ne seront pas forcément remplacés.

Depuis 2017, date du diagnostic local de santé, nous constatons une baisse du nombre de médecins généralistes. Ils sont actuellement 30,5 praticiens pour 48 528 habitants, soit 62,8 praticiens pour 100 000 habitants, densité plus faible en comparaison aux autres communautés de communes et d'agglomération du Département.

- Précarité/Santé

Les données quantitatives du diagnostic de santé ont souligné la présence de populations précaires, tendance confirmée par les données recensées lors du portrait social de la CAF en 2019 :

- Parmi la population allocataire (CAF), plus d'une famille sur 4 monoparentale avec une plus forte précarité (58,3% des familles),
- 55,4% des allocataires (CAF) du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 et peuvent donc prétendre aux aides financières du service social de la CAF ; 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations (foyers dits « fragiles »),
- Un cumul de difficultés à Annonay : un taux de pauvreté importante (20 % des foyers en dessous du seuil de pauvreté, 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans et 49 % dans la zone en quartier prioritaire) et 9 % de la population sont bénéficiaires du RSA.

A noter de plus que l'indice de défavorisation sociale est relativement élevé sur plusieurs communes du territoire et que le taux de patients couverts par la complémentaire santé solidaire est de 13,1% sur Annonay, alors qu'ils représentent 7,8% en Ardèche et 8,4 en Auvergne Rhône Alpes.

Il est aujourd'hui reconnu que la précarité a un impact négatif sur l'état de santé des populations. Face à ce constat, différentes ressources sont très actives sur la commune d'Annonay depuis des années afin que les populations modestes et précaires puissent avoir un accès facilité aux soins : CCAS, EMPP, Collectif 31, la PASS, Addiction France, associations caritatives humanitaires, le réseau santé précarité, médiateur santé etc... Tous les professionnels s'accordent à dire que le maillage créé par les diverses structures et associations en présence, s'il ne résout pas toutes les difficultés, facilite l'aide aux personnes les plus précaires.

Malgré l'ensemble de ces dispositifs et la synergie existante, de multiples freins à l'accès aux soins sont encore recensés :

- Le recours aux médecins généralistes reste encore difficile.
- Certains médecins spécialistes sur la commune d'Annonay refusent de prendre en charge les personnes bénéficiaires de la CSS.
- Le manque d'information et le problème de repérage des différentes ressources locales perdurent aussi bien pour le public que pour les professionnels.

- Problématiques de santé

Différents indicateurs mettent en lumière les problématiques de santé :

- cancer
- maladies cardio-vasculaires
- diabète
- santé mentale
- maladies respiratoires

II. Les points de vigilance par public

- Les habitants du quartier prioritaire « Haut de ville »

Le quartier « Les Hauts de Ville » de la commune d'Annonay a été classé parmi ceux bénéficiant de la politique de la Ville, constituant ainsi la reconnaissance par l'Etat des difficultés que rencontre le quartier « Les Hauts de Ville » en termes de pauvreté ou encore de chômage.

Au recensement de 2013, le quartier des Hauts de ville comptait 1 822 habitants. Au regard du reste de la commune d'Annonay et de la région, quelques indicateurs alertent sur l'accès aux soins pour ces habitants :

- un taux de bénéficiaires à la complémentaire santé solidaire de 2 à 3 fois plus importants
- un taux d'affiliés ayant déclaré un médecin traitant plus bas
- un taux de recours aux autres professionnels de santé plus bas (orthodontistes, orthophonistes, psychiatres...)
- un taux d'affection longue durée plus élevé
- moins de bénéficiaires des programmes de prévention

- Les enfants

Les ressources de soin et de prévention du territoire pour les enfants en bas-âge sont bien repérées et utilisées par les habitants du territoire. Plusieurs réseaux « petite enfance » existent sur le territoire qui soulignent la synergie existante parmi les partenaires.

Malgré les ressources en présence des difficultés d'accès aux soins sont repérées du fait d'un manque de praticiens libéraux (pédopsychiatres, pédiatres, dentistes, orthophonistes...). Par ailleurs, les services de PMI sont aujourd'hui excentrés dans le Nord de la commune d'Annonay, des permanences vont se mettre en place en 2022 sur le pôle Petite enfance de l'agglomération situé au centre-ville d'Annonay.

Les jeunes enfants sont globalement en bonne santé, néanmoins les professionnels rencontrés repèrent de plus en plus des troubles du langage.

D'autres problématiques sont également identifiées, qui semblent plus fréquentes dans les familles cumulant des fragilités socio-économiques et des difficultés éducatives : augmentation des troubles du comportement chez des enfants en lien avec des difficultés parentales (troubles de la relation mère-enfant, carences éducatives). Plusieurs lieux d'accueil parents enfants existent sur le territoire (La Farendole, Parentibulle, AGIPE...) mais cette offre est insuffisante d'après l'ensemble des professionnels rencontrés, eu égard aux besoins de la population.

Enfin, il est repéré le besoin de renforcement des compétences langagières et d'accompagnement des troubles du comportement et des usages des écrans.

- Les adolescents et les jeunes

Dans la continuité des constats effectués pour les enfants, les professionnels repèrent chez une partie des adolescents et jeunes, et plus fréquemment chez les jeunes issus de familles précaires, des troubles du comportement, un mal-être, et une problématique de décrochage scolaire. Le manque de ressources dédiées à la santé des jeunes en matière de prévention, d'écoute et de soutien psychologique est pointé par de nombreux acteurs du territoire ainsi que des problématiques d'accès aux soins de manière plus générale.

Au niveau de la santé sexuelle et de l'éducation à la sexualité, après le déménagement des locaux du CPEF, la file active des mineurs a diminué de presque 50%, alors que le taux de recours à des examens gynécologiques est particulièrement bas chez les jeunes filles à Annonay.

Pour les adolescents qui présentent des troubles psychiques, notamment ceux pour qui cela entraîne une déscolarisation voire une désocialisation, il n'existe pas d'alternative à l'hospitalisation et de possibilité de soins séquentiels pour les adolescents, alors que le taux d'hospitalisation pour des troubles mentaux est particulièrement élevé en comparaison avec les autres territoires de la région. Un projet de Maison des adolescents est en cours de création. Autre élément constaté par les professionnels : la méconnaissance chez les jeunes des droits et des ressources sanitaires en présence.

Enfin, des problématiques d'addictions sont repérées : alcool, cannabis, jeux vidéo.

- Les adultes

Les professionnels constatent chez les adultes l'augmentation de la souffrance psychique en lien avec la précarité et l'isolement social : dépression, perte d'estime de soi chez les publics défavorisés, les demandeurs d'asile... Ce constat est conforté par les données quantitatives : taux élevés d'ALD et d'hospitalisation pour maladie mentale, consommation importante de psychotropes. Après la réorganisation du secteur psychiatrique de juin 2016 dans l'Ardèche et la Drôme, les ressources de soin en santé mentale du territoire sont aujourd'hui constituées d'un CMP (enfant et adulte), de la clinique Joseph Chiron, de l'équipe mobile psychiatrie précarité, de deux psychiatres en libéral et de psychologues libéraux (mais peu accessibles aux ménages modestes). De manière plus générale, il apparaît nécessaire de changer le regard sur le handicap mental et psychique.

La question des addictions a été régulièrement abordée dans le cadre des entretiens avec les professionnels. Ces derniers recensent d'importants problèmes addictions chez les habitants du territoire, notamment chez les habitants précaires : alcool, toxicomanie, polytoxicomanie. En termes de ressources, il y a au sein du Centre Hospitalier d'Annonay un CSAPA et une équipe de liaison et de soins en addictologie intra hospitalière, et un CSAPA associatif géré par Addiction France. Mais malgré ces ressources en présence, des besoins de prise en charge en addictologie et en toxicomanie sont mentionnés.

- Les personnes âgées

Sur le territoire de La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, 28,7% de la population a plus de 60 ans et 10% pour les plus de 75 ans, avec une concentration importante en centre-ville d'Annonay et sur des communes isolées de l'agglomération. En lien avec le vieillissement de la population, on observe une augmentation des besoins en matière de prévention et de soins de proximité des personnes âgées.

Les ressources dédiées aux personnes âgées dépendantes sont diversifiées et le maillage partenarial est de qualité. Cependant les professionnels relèvent certains points de vigilance :

- Des indicateurs de précarité
- Un état de santé globalement peu favorable avec des besoins en matière de prévention et de soins de proximité qui augmentent
- Un manque d'accès aux soins et des difficultés de suivi médical.
- Il n'existe pas de lieu physique d'informations et d'orientation des usagers (pas de CLIC, plus de MADO).
- Les aidants, parfois vieillissants eux-mêmes (conjoints notamment) rencontrent des problèmes liés à leur activité d'aide : fatigue ou épuisement physique et psychique. Sur le territoire, il n'existe pas de plateforme de répit, l'offre d'accueil de jour est limitée et il n'y a pas d'accueil de nuit.
- Des situations d'isolement social, renforcé par les difficultés de mobilité, sont fréquemment repérées.

c. Axes stratégiques prioritaires et actions

Au vu de ces éléments de diagnostic, le CLS est constitué de 7 axes, dont un concernant la santé mentale se traduisant par la mise en place d'un Conseil local de santé mentale. Au total, 21 actions constituent ce CLS.

1. Prévention Général : 1 action

- 1) Coordination du CLS

2. Améliorer l'offre de soins de proximité et développer l'attractivité médicale : 5 actions

- 1) Coordination d'une stratégie de maillage territorial de l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération
- 2) Mise en place d'un accueil santé pour faciliter l'installation des professionnels de santé
- 3) Organisation de l'accueil des internes sur le territoire au travers de temps de rencontre et d'un guichet unique pouvant être sollicité pour les accompagner dans leur parcours
- 4) Améliorer les conditions d'hébergement des internes
- 5) Mener une réflexion sur la création d'une maison médicale de garde

3. Renforcer et développer la communication sur les actions de promotion et de prévention en santé : 4 actions

- 1) Création d'une Maison des adolescents
- 2) Identifier et coordonner les actions de sport santé sur le territoire
- 3) Renforcer la présence du centre d'examen de santé pour les examens de prévention en santé
- 4) Formation des acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents

-
4. **Accès aux soins et à la prévention pour les publics en situation de précarité : 2 actions**
 - 1) Co-animation du réseau santé-précarité
 - 2) Créer un outil synthétisant les différentes structures médicales, sociales et médico-sociale du territoire pour les publics en situations de précarité

 5. **Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale : 4 actions**
 - 1) Développer des actions de sensibilisation-information-formation autour de la santé mentale
 - 2) Développer des actions de prévention du suicide
 - 3) Renforcer les actions d'accompagnement et de maintien dans le logement
 - 4) Cellule de veille et d'échange sur les situations complexes

 6. **Santé sexuelle, affective et violences sexistes : 1 action**
 - 1) Création d'une structure de santé pour les femmes ayant vécues des violences, et d'accompagnement des situations de violences sexistes

 7. **Santé environnementale : 4 actions**
 - 1) Intégrer les enjeux santé – environnement dans les projets d'aménagements (végétalisation, mobilités actives...)
 - 2) Intégrer la notion de confort d'été et qualité de l'air aux nouvelles constructions et aux projets de rénovation de bâtiments et logements
 - 3) Informer, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables
 - 4) Lutter contre les espèces invasives (ambroisie, *Aedes albopictus*, chenilles processionnaires...)

4. Le CLS

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

VU la loi Hôpital, Patients, Santé et territoires du 21 juillet 2009,

VU la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016,

VU le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, adopté le 25 mai 2018 par décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le projet territorial de santé mentale Drôme/Ardèche, approuvée le 23 décembre 2020 par le bureau du Conseil territorial de santé,

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 janvier 2022 autorisant la signature du CLS,

a. Champ du contrat

Le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale concerne le territoire d'Annonay Rhône Agglo dans son ensemble, soit 29 communes pour environ 48 528 habitants, avec une attention particulière pour le quartier prioritaire de la Ville d'Annonay.

b. Objet du contrat et engagement des signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat
- L'Agence Régionale de Santé
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ardèche
- La Caisse d'Allocation Familiale
- La Mutualité Sociale Agricole
- Le Centre Hospitalier Nord Ardèche
- Les Etablissements Sainte-Marie Ardèche-Drôme
- Annonay Rhône Agglo
- La Ville d'Annonay

Les signataires de ce contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions définies dans le contrat local de santé et du conseil local de santé mentale résultant des priorités et des objectifs généraux déterminés collectivement.

c. Durée, suivi et évaluation

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Il pourra faire l'objet d'un avenant au cours de ces 5 années si nécessaire. Le présent contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois. Par avenant, et après avis à la majorité du comité de pilotage, un nouvel organisme peut être autorisé à signer le CLS-CLSM.

- Le comité de pilotage est constitué des signataires de ce contrat

Il est en charge de :

- déterminer les orientations stratégiques du CLS-CLSM, valider son contenu et son actualisation régulière,
- fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre,
- garantir la cohérence entre les politiques locales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.

Le comité de pilotage se réunit à minima 1 fois par an et est présidé par le Président d'Annonay Rhône Agglo – Maire d'Annonay, ou par son représentant. Il est composé des signataires de ce contrat. Ce COPIL CLS-CLSM permettra d'avoir une vision globale des enjeux de santé sur le territoire et de développer une acculturation aux problématiques de santé mentale. Cette organisation du pilotage CLS-CLSM pourra être revue au besoin. Au besoin ou à la demande d'un des signataires, des séances supplémentaires pourront se tenir. Au besoin ou à la demande du coordonnateur du CLS-CLSM, des décisions peuvent être prises après une audioconférence entre les membres ou après s'être mis d'accord par échange de courriels.

- L'assemblée plénière du CLSM

Cette instance concerne le CLSM et est un lieu de proposition, de discussion et de concertation entre les membres du CLSM. Elle est constituée des élus, des services de psychiatrie, des partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires, des représentants d'usagers et des représentants des aidants. Elle se réunit une fois par an et est présidé par le Président d'Annonay Rhône Agglo – Maire d'Annonay, ou par son représentant. Les référents des groupes de travail thématiques du CLSM, créés sous l'égide du comité de pilotage CLS-CLSM, présentent les axes de travail et actions en cours. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les problématiques de santé mentale et de construire une culture commune autour de la santé mentale avec les institutions et les acteurs sociaux et médico-sociaux.

- Les groupes de travail

Les actions du CLS et du CLSM sont travaillées et accompagnées au sein de groupes de travail propre à chaque action. La constitution des groupes de travail varie en fonction du projet. Le pilote de l'action est en charge d'animer le groupe de travail ou l'instance dédiée au suivi de l'action.

- La coordination opérationnelle du CLS-CLSM

Elle est confiée à un coordonnateur qui assurera la coordination du contrat local de santé et celle du conseil local de santé mentale.

Le coordonnateur est chargé d'animer la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du contrat :

- animer le comité de pilotage, l'assemblée plénière et au besoin des groupes de travail,
- coordonner la mise en œuvre des actions en liens avec les pilotes qui en sont chargées,
- dynamiser le partenariat et la mise en réseau des acteurs,
- évaluer annuellement la mise en œuvre du contrat.

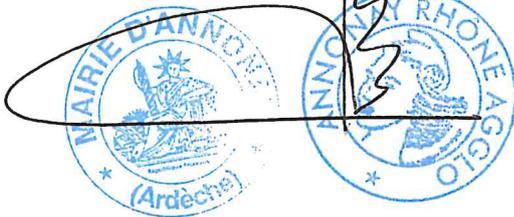
Ce poste est financé par l'Agence Régionale de Santé, par Annonay Rhône Agglo, et par la Ville d'Annonay. D'autres organismes peuvent participer à son financement s'ils le souhaitent.

5. Signataires

Pour la Préfecture de l'Ardèche
Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet



Pour Annonay Rhône Agglo et la Ville
d'Annonay
Monsieur Simon PLENET, Président
d'Annonay Rhône Agglo et Maire d'Annonay



Pour l'Agence Régionale de Santé
Docteur Jean-Yves GRALL, Directeur
Général

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

CS 93383

69418 LYON CEDEX 03

Pour la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie d'Ardèche
Madame Caroline ZINNI, Directrice



Pour la Caisse d'Allocation Familiale
d'Ardèche
Madame Florence COPIN, Directrice

1

CAF DE L'ARDECHE
27 Avenue de L'Europe
BP 121
07101 ANNONAY Cedex

Pour le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord
M. Cyril GUAY, Directeur



Pour la Mutualité Sociale Agricole
Monsieur François DONNAY, Directeur

MSA ARDECHE DRÔME LOIRE

43 avenue Albert Raimond
BP 80051
42275 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX
Tél. 04 75 75 68 68
www.msa-ardeche-drome-loire.fr

Pour le Centre Hospitalier Sainte-Marie
Mme Karine FREY, Directeur



